

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023



*Soutenez l'insertion des jeunes
avec la Mission Locale Angevine !*

DONNEZ DU SENS À VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE !

Les Missions Locales, 1^{er} réseau d'insertion des jeunes

- ✓ Un accompagnement personnalisé des jeunes vers l'emploi ou la formation
- ✓ Une approche globale en matière d'autonomie : santé, logement, mobilité, éducation au numérique, gestion budgétaire, citoyenneté, accès aux droits...
- ✓ 100 salariés
- ✓ 5 100 jeunes accompagnés en 2022
- ✓ Plus de 25 lieux d'accueil sur la moitié du Maine-et-Loire



Nos résultats

En 2022, la Mission Locale Angevine c'est :



+ de 460
entreprises partenaires



2 270
postes à pourvoir
diffusés



+ de 550
entrées en formation



+ de 330
jeunes ont participé à nos ateliers de recherche
d'emploi et animations emploi



+ de 770
périodes d'immersion
en entreprise



+ de 2 600
contrats de travail
signés par les jeunes



+ de 400
jeunes embauchés en
alternance

NOTRE OBJECTIF : METTRE EN RELATION LES JEUNES ET L'ENTREPRISE

NOTRE OFFRE DE SERVICES

À destination des jeunes

- 🔗 Aide à l'orientation professionnelle, à la recherche de formation ou d'emploi
- 🔗 Préparation à l'alternance
- 🔗 Immersions en entreprise
- 🔗 Réseau de parrainage
- 🔗 Animations Emploi : job datings, rallyes emploi, visites d'entreprises...

À destination des entreprises




LA TAXE D'APPRENTISSAGE : UNE AIDE POUR DÉVELOPPER DE NOUVELLES ACTIONS

En 2022, la MLA a lancé...

«**Rendez-vous en secteur inconnu**» : chaque mois, un nouveau secteur d'activité à découvrir (visites d'entreprises ou de centres de formation, job datings et ateliers).

«**Accroche avec une agence**» : chaque mercredi après-midi, une agence d'emploi est présente à la MLA pour rencontrer les jeunes et proposer ses opportunités d'emploi.

Plus d'infos sur notre site www.mla49.fr 

«**Move on up**» : un ensemble d'ateliers pour renforcer la confiance en soi et rompre l'isolement (médiation par l'animal, arts plastiques, ateliers radio, événements culturels...).

Une nouvelle application mobile :
«**Shaker Trente et Un**», pour que les jeunes puissent consulter les offres d'emploi de nos partenaires.



LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel l'entreprise a une liberté d'attribution.

Nouveautés 2023

- Le solde de la taxe d'apprentissage est collecté par **l'Urssaf** ou la **MSA via la DSN** **entre le 5 et le 15 mai 2023** puis transféré à la Caisse des dépôts et consignations.

Part principale

0,59%

de votre masse salariale mensuelle collectée via la DSN reviennent à des Centres de Formation en Apprentissage

Solde

0,09%

de votre masse salariale 2022 sont à affecter à l'organisme de votre choix* par exemple, la Mission Locale Angevine

*un centre de formation initiale technologique et professionnelle ou un organisme d'insertion professionnelle.

Votre choix d'affectation de la taxe d'apprentissage



- Vous devez **choisir l'établissement destinataire de votre solde** via la plateforme en ligne **SOLTéA** (Caisse des dépôts et consignations) **entre le 25 mai et le 15 juillet 2023**.
- Vous avez **jusqu'au 7 septembre** pour valider vos choix.

Votre contact :

Mission Locale Angevine
PAYS DE LA LOIRE

Jean-Pierre RENAUD
Chargé de projet Emploi /
Relation Entreprises

02 41 24 16 04
jprenaud@mla49.fr

Suivez-nous !



www.mla49.fr



MISSION LOCALE ANGEVINE - Centre Pierre Cointreau
132 Avenue de Lattre de Tassigny - 49000 ANGERS
02.41.24.16.00

